

**CONSIGNES POUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES de Langues vivantes étrangères  
BTS HOTELLERIE- RESTAURATION Session 2012**



**A. Référentiel (Arrêté du 3 septembre 1997)**

**E. 2 COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (Coefficient : 4)**

Langue vivante étrangère A (Coefficient : 2) U21

Langue vivante étrangère B\* (Coefficient : 2) U22

\* Le choix de la langue anglaise est obligatoire en langue vivante étrangère B.

**OBJECTIFS**

L'épreuve a pour but d'évaluer :

**1° La compréhension de la langue vivante étrangère orale**

Il n'est pas exclu que certains documents soient des enregistrements proposés à l'écoute collective.

**2° L'expression orale dans la langue vivante étrangère choisie**

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue

dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle.

**FORME DE L'ÉVALUATION**

**Ponctuelle**

Sous-épreuve orale, durée : 20 minutes (précédée d'un temps égal de préparation), coefficient : 2.

Chaque sous-épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés.[...]

**B. Préconisations pour les épreuves ponctuelles orales**

**a) Type de supports préconisés pour la compréhension de l'oral**

- Documents audio authentiques, lisibles par le logiciel *VLC Player*, en lien avec le domaine professionnel du candidat et qui n'excèdent pas 2 minutes.
- Documents vidéo authentiques, lisibles par le logiciel *VLC Player*, en lien avec le domaine professionnel du candidat et qui n'excèdent pas 3 minutes.

**N.B.** : tous ces documents porteront mention de leur *source* et d'un *titre*. Chaque support audio ou vidéo sera accompagné d'un *bref résumé* à l'attention des examinateurs et d'une éventuelle *aide lexicale* (3 mots ou expressions maximum) à destination des candidats.

**b) Temps de préparation (20 minutes)**

Il est proposé aux candidats en loge trois écoutes du document audio ou vidéo. Les candidats disposeront de l'aide lexicale éventuelle qui accompagne le document. Pendant les 20 minutes de préparation, les candidats veilleront à prendre des notes, sans chercher à retranscrire le document textuellement.

**c) Déroulement de l'épreuve (20 minutes)**

Pendant la première partie de l'épreuve, le candidat présente un compte rendu d'audition en langue vivante étrangère. L'examineur laisse le candidat s'exprimer tant qu'il le souhaite et peut intervenir ensuite ponctuellement pour l'aider à préciser certains points de compréhension. L'examineur veillera à n'évaluer que la compréhension du document - sans tenir compte de la qualité de l'expression.

La seconde partie de l'épreuve consiste en un entretien en langue vivante étrangère axé sur l'expérience professionnelle du candidat, ses perspectives professionnelles, la place des langues étrangères et de la mobilité dans son parcours ou tout autre sujet ayant trait à sa formation dans une perspective professionnelle. Dans cette partie, l'examineur tiendra compte de la qualité de l'expression du candidat.